

Publié le 21 décembre 2015.
Dernière modification : 4 novembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GUNDAFA

S.A., 12 juillet 1926, p. 99 ans.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GUNDAFA

Société anonyme chérifienne au capital de 6.000.000 de francs
divisé en 60.000 actions de 100 francs chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Boursier, notaire à Casablanca

Siège social à Casablanca (Maroc)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : F. Labresse
Un administrateur (à droite) : Vincent Berger
Breger Aîné & C^{ie} - Paris

Vincent Jean Marie BERGER, administrateur-directeur

Né au Mayet-de-Montagne, Allier, le 23 août 1892.
Fils de Jacques François Xavier Berger, négociant, et d'Hélène Marie Joséphine Bardiaux.

Ingénieur divisionnaire de l'Office chérifien des phosphates à Kourigba.
Fondateur de la Société minière des Gundafa,
administrateur de la [Société industrielle de constructions](#) (1928)
et de diverses autres sociétés marocaines et aefiennes en compagnie de son frère Henri (1891-1973) : ci-dessous.

Chevalier de la Légion d'honneur du 16 mars 1921 : lieutenant au 504^e régiment de chars de combat.
Décédé à Suresnes, le 7 mai 1971.

Société minière des Gundafa
(*La Journée industrielle*, 31 octobre 1926)

Casablanca, 29 octobre. — Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme ayant pour objet l'étude, la recherche et l'exploitation de gisements miniers, le traitement et la vente des produits desdits gisements.

Le siège est à Casablanca, 170, rue des Ouled-Arriz.

Le capital est de 6 millions en actions de 100 fr., sur lesquelles 27.500 rémunèrent les apports. Il est en outre créé 6.000 parts de fondateur.

Les premiers administrateurs sont : MM. E. Lendrat, H. Berger, V. Berger, C. Descas, G. Lacoste, Des Champs de Verneix, P. Prodon ¹, F. Labesse, G. Labesse ², Ch. Long.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GUNDAFA
S.A. au capital de 6 MF.
Siège social : Casablanca, 170, r. des Ouled-Arriz
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 302)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 6 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 500 actions.

¹ Paul Prodon (1861-1928) : de J. Condamine et Prodon, négoce de soieries à Saint-Chamond. Président ou administrateur d'une vingtaine de sociétés, dont les Anciens Établissements Frager de Madagascar. Voir [encadré](#).

² Georges Labesse : gendre de Paul Prodon. Fabricant de réfractaires.

LENDRAT (Eugène) ³, 6, rue de Clermont, Casablanca ;
BERGER (Henri) ⁴, 34, r. Jouffroy, Paris ;
BERGER (Vincent), villa Schneider, Casablanca ;
DESCAS (Camille), à Bordeaux ;
LACOSTE (Gaston), à Pau ;
DES CHAMPS DE VERNEIX, à Cusset (Allier) ;
PRODON (Paul) ⁵, à Saint-Chamond ;
LABESSE (François) ⁶, 45, r. de Clichy, Paris ;
LABESSE (Georges) ⁷, à Saint-Chamond ;
LONG (Charles) [dir. Peñarroya à Casablanca], à Casablanca.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BLAISE (Albert), à Casablanca ;
BOUCHARDON (Michel), à Saint-Chamond.

Objet. — L'étude, la rech., la vente, l'expl. des gisements miniers des Gundafa....
Capital social. — 6 MF en 60.000 act. de 100 fr.
Parts de fondateur. — 6.000 sans valeur nominale.
Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde : 67 % aux act., 33 % aux parts.

Où en est l'industrie minière au Maroc ?

par R. P.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1927)

[...] Les deux seules sociétés qui à l'heure actuelle exploitent réellement au sud du Maroc, sont celles des Goundafas et des Rehamna. Elles ont déjà exporté en 1926 quelques centaines de tonnes de galène et de mixtes plomb et zinc. La société minière des Goundafa défruite un gisement connu des Anciens dans le massif de l'Ouichedden, à 2.000 mètres d'altitude ; les travaux ont reconnu un important tonnage de galène, blende et calamine et l'on n'est qu'au début puisque la société ne fonctionne que depuis quinze mois, le tout situé dans une faille que l'on suit sur plusieurs kilomètres. [...]

³ Eugène Lendrat : né le 14 novembre 1868 à Morlaas (Pyrénées Atlantiques). Commis d'épicerie à Casablanca avant même l'établissement du protectorat, il achète un bateau échoué dont il revend la cargaison avec un fort bénéfice qu'il réinvestit dans ce qui deviendra le quartier des Roches-Noires. Premier découvreur de pétrole au Maroc en 1913-1914 (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1936). Décédé à Pau en mars 1931 (*L'Afrique du Nord illustrée*, 21 mars 1931). Il n'aurait laissé que des dettes (Christian Houel, *Mes aventures marocaines*, Éditions Maroc Demai, Casablanca, 1954).

⁴ Henri Berger (1891-1973) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, président de la Société industrielle de constructions (1928). Voir [encadré](#).

⁵ Paul Prodon : des Soieries Condamin & Prodon à Saint-Chamond (devenues en 2001 Sofila), administrateur des Mines de Rive-de-Gier (1907), de la Cie commerciale marocaine (1920), de l'Électricité Loire et Centre... Commissaire aux comptes du Crédit foncier marocain.

De son union avec Anne Teste, il eut un fils, Yves, et deux filles, Léonie, mariée à Henri de France, et Jeanne (M^{me} Georges Labesse).

⁶ François Labesse (vers 1885-1939) : ingénieur civil des mines, à l'origine des Charbonnages d'Along et Dong-Dang (Tonkin). Se retrouve avec Neyron de Saint-Julien aux Chrome et nickel de l'Indochine. Dirigeant, avec son père Eugène (1852-1931) et son frère Georges, des Éts F. Labesse, usines de produits réfractaires en France et en Allemagne.

⁷ Georges Labesse (1884-1964) : fils d'Eugène Labesse. Marié à Jeanne Prodon, fille de Paul (ci-dessus). Ancien administrateur de la Cie commerciale marocaine (1920).

L'industrie minière au Maroc
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} janvier 1928)

Nous trouvons dans le *Petit Marocain* une mise au point objective et très nette de la question du développement de l'industrie minière au Maroc, que nous suivons à l'Écho avec une bienveillante attention. Cette mise au point prend son réel intérêt au fait qu'elle est due à un ingénieur fort compétent, M. Berger, administrateur délégué de la Société minière des Goundafa. Voici ce document :

[...] Sur 100 filons d'abord prospectés, une vingtaine sont choisis pour être travaillés sérieusement. Sur ces vingt, 15 ou 16 ne donnent rien et les frais engagés sont perdus, 3 ou 4 paient seulement les dépenses et un seul donnera à la société des revenus compensateurs de tant d'échecs.

Et bien, c'est ce filon-là qu'il s'agit de trouver. Mais quel capital ne faudra-t-il pas, autant dire sacrifier, au préalable. [...]

Le métal marocain paraît être le plomb, qui se trouve sous forme de galène dans le Maroc Oriental au sud d'Oudjda et jusqu'à Colomb-Béchar, dans la haute Moulouya (région de Midelt), les Djebilet et le Grand Atlas (surtout dans les Goundafa où il est accompagné de zinc).

Le minerai a une teneur intéressante et renfermé souvent de l'argent.

Les principales sociétés minières marocaines étudient des gisements de plomb. [...]

Pour en revenir aux problèmes généraux des mines, je vous rappellerai que nous dépendons essentiellement des routes. Dès qu'on doit entrer dans la période d'aménagement, le poids et la dimension des appareils sont tels que la route est indispensable pour amener à pied d'œuvre les machines d'extraction, laveries, moteurs, etc.

Dans les Djebilet ou dans la plaine, de bonnes pistes suffisent à la rigueur, mais dans l'Atlas non. Le Gouvernement, d'ailleurs, y travaille. La route de Marrakech à Telouet et celle de Marrakech à Taroudant, qui seront de grandes routes minières, se poursuivent sans arrêt, rythmant l'avancement même de l'organisation minière.

Connaissant bien cette région, je regrette de n'évoquer qu'en passant les grands intérêts forestiers, hydrauliques et touristiques de cette partie de l'Atlas. Mais ne les oublions pas. Dans ce pays, il faut voir loin et vite.

Laissez-moi prévoir enfin qu'Agadir ou même Mogador pourraient bien être un jour des ports miniers importants pour drainer les produits du Grand Atlas et de l'Anti-Atlas.

Permettez-moi de rappeler aussi qu'une mine dans la montagne vaut une expédition militaire car elle ne menace en rien l'indigène et lui apporte du travail, des ressources et des affaires.

Par ailleurs, il faut regretter quatre choses :

1° Qu'on admette les Allemands au Maroc avant l'ouverture du Souss ;

2° Qu'on nous grève, sans profit sérieux pour le fisc, d'une perception de 5 % *ad valorem* à l'exportation de nos minerais d'essais, qui ne représentent pas encore des bénéfices, mais une accumulation de frais. L'impôt sera justifié au moment où des compagnies exploitantes produiront des tonnages importants ;

3° Qu'un dahir récent sur les accidents du travail, calqué trop servilement sur les lois françaises, sans tenir compte des conditions particulières au Maroc, grève inutilement les entreprises minières ou autres, sans apporter des garanties supplémentaires aux travailleurs indigènes ;

4° Que notre règlement minier très libéral soit trop favorable aux parasites de l'expectative, qui attendent pouvoir mettre à contribution les travailleurs réclamés.

Il faudrait exiger la mise en valeur des permis co[n]cédés (comme en agriculture les lots de colonisation) sous menace, soit de la déchéance, soit d'une énergique progression du tarif.

En résumé, il est à prévoir qu'avant dix ans, en [outre] des phosphates et éventuellement du fer, nous aurons au Maroc plusieurs centres d'exploitation, principalement de plomb, de manganèse, de zinc et, peut-être, de [cuivre] qui contribueront notablement à nous faire une b[al]ance commerciale favorable.

Société minière des Gundafa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1928)

Le capital vient d'être porté de 6 à 9 millions de francs.

NÉCROLOGIE
Paul Prodon
(*Le Figaro*, 6 juin 1928)

On annonce la mort de M. Paul Prodon, décédé au château de la Bruyère Izieux (Loire), près Saint-Chamond. Les obsèques auront lieu aujourd'hui mercredi 6 juin, à neuf heures quarante-cinq, au domicile mortuaire.

Société minière des Gundafa
(*Le Journal des finances*, 8 et 10 juin 1928)

La Société minière des Gundafa dont une partie des actions vont bientôt être admises aux négociations publiques, réunit des caractéristiques qui, à divers points de vue, méritent de retenir l'attention. Elle a été formée et reste conduite par des personnalités sérieuses ; les travaux de reconnaissance du gisement qu'elle met en valeur lui auraient permis de déterminer une masse de minerai riche dont l'exploitation lui faciliterait le franchissement de la période des débuts, toujours laborieuse pour une société minière ; enfin, la Société de Peñarroya lui apporterait un intérêt qui ne serait pas seulement technique mais aussi financier, en ce sens que cette entreprise posséderait une participation personnelle dans l'affaire, participation qu'elle songerait à augmenter.

La Société minière des Gundafa a été constituée à Casablanca en 1926, sous le régime des lois marocaines, qui présentent au point de vue fiscal des avantages sérieux par rapport aux lois françaises. Le capital, fixé à 9 millions, est divisé en 90.000 actions de 100 fr. dont 60.000 actions entièrement libérées et 30.000 actions libérées de moitié. Il existe en outre 6.000 parts de fondateur.

Les apports ont été rémunérés par la remise de 27.000 actions libérées, 6.000 parts de fondateur et de 1.300.000 fr. en espèces ; ces apports consistaient essentiellement dans les permis de recherches ou de prospection qui ont servi à la constitution du domaine minier ; dans le bénéfice du contrat de vente (sans déduction d'aucune commission sur les livraisons) des produits d'une des mines — la Béarnaise — à la Société de Peñarroya ; dans les études, travaux, installations, etc., exécutés pour l'exploitation de gisement.

La répartition des bénéfices est ainsi prévue : premier intérêt de 7 % au capital versé ; 10 % du surplus au conseil ; le solde, après prélèvement des dotations qui pourront être faites aux comptes de prévoyance, est partagé à concurrence de 67 % aux actions et de 33 % aux parts. Sur la portion revenant aux actions, un prélèvement peut être fait pour constituer une réserve qui reste la propriété des actionnaires. Les parts peuvent être rachetées, soit contre espèces, soit contre la remise d'obligations, mais les conditions de rachat ne peuvent devenir obligatoires que si la société civile des porteurs de parts les accepte.

Le domaine minier de la Société minière des Gundafa est située au sud de Marrakech, dans le massif de l'Ouicheden ; les permis de recherche ou de prospection qui lui servent de base portent les numéros 2.246 (6 août 1923), 124 (14 février 1925), 144 (19 juin 1925), 155 (15 août 1925) ; le périmètre sur lequel ils s'étendent couvre environ 13.000 hectares. On y accède par la route de Marrakech à Agadir.

Les travaux de recherches et d'installations, commencés au début de 1925, ont été poursuivis avec activité et sans interruption depuis cette date. Le filon principal est constitué par une faille dénommée « la Béarnaise » qui a été reconnue autant par ses affleurements minéralisés que par les galeries anciennes qui la parcourent de place en place sur plus de 15 kilomètres de longueur et 1.000 mètres de différence de niveau. Sa largeur est en moyenne supérieure à 10 mètres. Elle est fortement minéralisée en galène, blende et calamine.

Un premier siège d'exploitation a permis de retirer plus de 2.000 tonnes de minerais marchands à haute teneur.

Parallèlement à l'étude du filon « la Béarnaise », les prospections entreprises par la Société minière des Gundafa ont découvert d'autres filons dans lesquels les premiers coups de mine ont mis à jour des puissances de minerais de plomb et de zinc qui seraient supérieures à celles actuellement exploitées dans beaucoup d'autres mines.

Ces nouveaux filons sont considérés comme des réserves qui entreront en jeu lorsque l'exploitation du filon « la Béarnaise » aura pris son plein développement.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la société a eu l'avantage de rencontrer, dès le début une masse importante de minerais de bonne minéralisation dont la mise en œuvre doit être susceptible de faciliter ses débuts en permettant rapidement une exploitation partielle rémunératrice. Dès 1920 et 1927, des comptes d'exploitation ont pu être établis qui ont permis de mieux serrer les prévisions de prix de revient. Ces comptes, du reste, se sont soldés en bénéfices, malgré la réduction de prix consentie sur le minerai vendu parce qu'il était livré non lavé, et que les dépenses aient atteint, dans cette période préparatoire, un taux anormal.

D'après la société, ces résultats encourageants peuvent être attribués essentiellement aux trois facteurs suivants : l'importance des puissances de minerais rencontrés dans les galeries ; le bas prix de la main-d'œuvre ; la haute teneur en métal du minerai tout venant.

Pour des minerais expédiés et simplement triés à la main, la proportion de stérile n'aurait pas dépassé 20 à 25 % ; la teneur moyenne des prélèvements faits aux divers étages et servant à l'établissement de la laverie aurait donné 22,13 % de zinc et 11,31 % de plomb (alors que la plupart des laveries traitent des tout venant dont la teneur totale en plomb et zinc réunis n'excède pas 10 à 15 %). Enfin, les minerais seraient exempts d'impuretés nuisibles, notamment d'arsenic, et leur séparation par laverie serait facilitée par le fait qu'ils ne contiendraient que peu de pyrites de fer.

La société estime que, lorsqu'elle aura terminé les installations en cours, elle pourra produire annuellement, avec le seul filon la Béarnaise, 10.000 tonnes de minerai de plomb et de zinc, avec 250 grammes d'argent à la tonne, qu'elle écoulera par route carrossable jusqu'à la voie ferrée de Marrakech (en attendant de pouvoir utiliser le port d'Agadir), et que le bénéfice par tonne, sur la base des cours actuels très bas des métaux, devra osciller autour de 450 fr.

L'écoulement de la production est assuré par un contrat avec la Société de Peñarroya qui figure, comme on l'a vu, dans les apports.

La Société minière des Gundafa a déjà publié un bilan ; c'est celui d'une entreprise à ses débuts encore, mais il revêt ce trait important de l'absence à peu près complète d'engagements, le capital de 9 millions étant représenté à l'actif par 5.300.000 fr. d'immobilisations, 1.300.000 de disponibilités en stocks et 2.250.000 restant à verser par les actionnaires.

Voici comment se compose le conseil d'administration : M. Eugène Lendrat, C. Légion d'honneur, propriétaire à Casablanca, président ; MM. Henri Berger, C. Légion d'honneur, ingénieur de réserve du Génie maritime à Paris ; Vincent Berger, C. Légion d'honneur, ingénieur des mines à Casablanca, administrateurs délégués ; MM. le comte des Champs de Verneix, C. Légion d'honneur, à Cusset (Allier) ; Camille Deseas, C. Légion d'honneur, négociant à Bordeaux ; François Labesse, ingénieur des mines, industriel, à Paris ; Georges Labesse, industriel, à Saint-Chamond ; Gaston Lacoste, C. Légion d'honneur, propriétaire, à Pau ; Charles Long, ingénieur des mines, directeur de la Société Peñarroya, à Casablanca ; Paul Prodon, administrateur de la Société d'électricité de Loire et Centre, à Saint-Chamond, administrateurs.

Ne serait-ce qu'à raison de ce patronage, il semble que le marché réservera un bon accueil aux titres de cette nouvelle société minière sur lesquels des transactions ont déjà lieu hors-cote vers 300 fr.

SOCIETE MINIERE DES GUNDAFA
(*Le Journal des débats*, 9 juin 1928)

Les actions de la Société minière des Gundafa doivent être introduites très prochainement sur le marché. L'affaire est considérée au Maroc comme l'une des belles affaires minières du pays et son patronage est de premier ordre..

Société minière des Gundafa
(*Le Journal des finances*, 15 juin 1928)

C'est un accueil très favorable, comme on pouvait le prévoir, que le marché a fait aux actions de la Société minière des Gundafa. Négociées récemment hors cote aux environs de 300, elles étaient recherchées mardi à 373 et s'inscrivaient mercredi à 425 cours moyen, toutes les demandes n'ont pu être servies.

Aussi bien la Société minière des Gundafa qui se présente sous la caution du double intérêt technique et financier que lui porte la Société de Peñarroya, comporte-t-elle certains traits qui la distinguent de beaucoup d'entreprises minières à leurs débuts. L'exploitation a déjà commencé sur des bases suffisantes pour que la valeur du gisement n'apparaisse pas discutable, et d'autre part, pour que l'on ait pu serrer d'assez près les prix de revient sans recourir trop abondamment aux hypothèses. Enfin, l'existence d'une masse fortement minéralisées dont la mise en valeur serait assurée, va faciliter l'organisation du gisement. Nous avons exposé tout cela dans l'étude que nous avons consacrée à la Société des Gundafa dans notre précédent numéro.

Jeudi l'action s'inscrit à 450, demandes réduites.

(*Le Temps*, 18 juin 1928)

Au moment où les statistiques récemment publiées par le gouvernement général du Maroc font ressortir à nouveau la prospérité grandissante de l'Empire chérifien, il nous semble utile d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'état de la mise en valeur du sous-sol marocain, dernier stade de l'œuvre de la colonisation française.

Le moment semble, d'ailleurs, d'autant plus opportun que cette œuvre, entreprise depuis plusieurs années, semble être à la veille de se traduire par de remarquables résultats que compromettaient, du reste, la formation géologique du pays, ainsi que ses analogies avec des régions voisines particulièrement minéralisées.

Dès avant la guerre de 1914, les frères Mannesmann avaient procédé à des prospections très suivies, notamment dans la partie de l'Atlas voisine du Sous. Postérieurement à cette date, des travaux de recherches ont été conduits activement par divers groupes miniers français et étrangers, en particulier par la Compagnie minière de l'Afrique du Nord* et par la Société de Peñarroya. Cette dernière société signalait récemment à ses actionnaires que des découvertes importantes avaient été faites.

Parmi les affaires auxquelles s'est intéressé ce dernier groupe, il convient de signaler tout particulièrement la Société minière des Gundafa qui passe, à l'heure actuelle au Maroc, pour être l'une des plus belles affaires minières du pays.

Constituée au début de 1926 sous les lois marocaines, cette société est titulaire de permis de recherches couvrant une superficie de 13.000 hectares environ dans le massif de l'Ouicheden, au sud de Marrakech, massif dont la minéralisation est reconnue depuis les temps les plus reculés.

Les travaux de recherches et d'installations entrepris depuis plusieurs années dans le domaine minier de la Société, ont démontré l'existence d'un filon dénommé « La Béarnaise », se poursuivant sur plus de 15 kilomètres de longueur et 1.000 mètres de différence de niveau. La minéralisation, massive par endroits, est constituée par une très importante concentration de minerai de zinc et de plomb argentifères à haute teneur. Parallèlement à l'étude de ce filon, il a été mis à jour, en plusieurs endroits, des puissances de minerai de zinc et de plomb supérieures à celles exploitées dans beaucoup d'autres mines.

Un premier siège d'exploitation est complètement installé sur une partie du filon « La Béarnaise ». La longueur totale des galeries et puits y atteint 1.000 mètres et a permis de retirer déjà plus de 2.000 tonnes de minerais marchands, dont un peu plus de la moitié a été expédié par le port de Casablanca. Les galeries d'exploitation sont munies de voies d'évacuation et de canalisations d'air comprimé sur lesquelles débitent des groupes compresseurs. Une laverie définitive, en cours d'établissement, est prévue pour une production annuelle pouvant atteindre 10.000 tonnes de minerais marchands à haute teneur. Dès achèvement de cette laverie, ainsi que d'un transbordeur en cours de montage, l'exploitation industrielle commencera immédiatement.

A l'occasion des recherches exécutées, qui ont permis de produire un tonnage très appréciable de minerai, la Société a pu établir, pour les années 1926 et 1927, des comptes d'exploitation bénéficiaires. Ces résultats favorables tiennent à divers facteurs parmi lesquels on peut mentionner :

L'importance des puissances de minerais rencontrées dans les galeries, l'extrême bon marche d'une main-d'œuvre travailleuse et abondante, la haute teneur des minerais tout venant (en moyenne 22,13 de zinc et 11,31 de plomb).

Lorsque l'exploitation de son premier siège aura pris son plein développement, la Société pourra produire annuellement 10.000 tonnes de minerais de plomb et de zinc à haute teneur, avec une proportion moyenne de 250 grammes d'argent à la tonne. Cette production est assurée d'ores et déjà pour plusieurs années par la seule partie du filon « La Béarnaise » actuellement en exploitation, les autres filons déjà reconnus étant considérés uniquement comme réserves.

Les expéditions déjà faites ont permis d'établir d'une façon très précise les prix de revient et, dès maintenant, il est permis d'estimer le bénéfice d'exploitation à 450 francs au minimum par tonne. Tout relèvement dans les cours, actuellement très bas, du plomb et du zinc entraînerait une augmentation très sensible de cette marge.

Ce bénéfice paraît d'autant plus intéressant qu'étant constituée sous la loi marocaine, la Société minière des Gundafa n'est pas soumise aux impôts ni aux prélèvements sur les revenus auxquels sont assujetties les sociétés françaises.

En ce qui concerne l'exportation du minerai, la Société minière des Gundafa se trouve, grâce à l'appui du gouvernement général du Maroc, reliée à la voie ferrée de Marrakech par une route carrossable qui passe au pied même de la mine et lui permet l'écoulement facile de ses produits. Elle envisage également, dans un avenir très rapproché, l'utilisation du port d'Agadir, voisin de ses gisements, qui pourra lui procurer de ce fait une réduction supplémentaire des prix de transport.

La Société minière des Gundafa est titulaire de deux contrats très avantageux, l'un avec Peñarroya, l'autre avec la Compagnie franco-américaine des métaux et de minerais [Coframet (Lubovitch)], qui lui assurent l'écoulement régulier de toute sa production. La Société de Peñarroya porte, d'ailleurs, un très vif intérêt à l'affaire depuis son origine et possède une participation importante dans le capital de la société ; elle est représentée au conseil de Gundafa par M. Long, son directeur au Maroc.

Dans de telles conditions, il ne paraît faire aucun doute que la Société minière des Gundafa, dont la richesse des gisements est telle qu'elle a pu, dès la première année, assurer une exportation de minerai supérieure à celle de l'ensemble des autres mines du Maroc occidental, se présente avec un avenir parfaitement assuré et plein de promesses.

Minière des Gundafa
(*Le Journal des finances*, 25 janvier 1929)

Les actions de la Société minière des Gundafa, dont nous avons signalé l'introduction hors cote au mois de juin 1928, vers le cours de 300 francs, se traitent actuellement un peu au-dessus de 400 francs, après avoir valu d'ailleurs sensiblement plus.

D'après des renseignements récemment publiés, que l'on vient de communiquer, la société aurait terminé ses travaux d'installation et elle serait sur le point, actuellement, d'entrer dans la période d'exploitation industrielle.

Rappelons que la Société des Gundafa, constituée en 1926, sous la loi chérifienne, et à laquelle la Société de Peñarroya est intéressée, possède, dans le massif de l'Ouechaden, au sud de Marrakech, région prospectée avant la guerre par les frères Mannesmann, des gisements de zinc et de plomb susceptibles, de l'avis de techniciens, d'être mis en valeur dans de bonnes conditions.

MAROC
Société minière de Gundafa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1929)

Cette société, dont le siège est 12, boulevard de Londres, à Casablanca, a porté définitivement son capital à 12 millions.

Permis d'exploitation et permis de recherches
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1934)

En novembre, 7 permis de recherches ont été rayés : 4.288, 4.289, 4.290 dans la région Ouest de Talaat-n-Yakoub appartenant à la Sté d'études et recherches minières de l'Agoundis ; 4.291 dans la même région appartenant à la Société Goundafa ; 4.259 à l'ouest d'Oulmès appartenant à la Sté minière française au Maroc ; 4.272 à l'est d'Oulmès appartenant à la Sté Estrellas Mining et 4.270 à l'ouest d'Oujda appartenant à Mokta.

Sté minière de Goundafa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1935)

L'assemblée générale du 15 courant a nommé les liquidateurs de la société dont la dissolution anticipée a été votée le 15 juin 1934.

Maroc
Recherches des mines de plomb et de zinc
(*Le Journal des débats*, 16 février 1936)

La nouvelle législation adoptée, à la suite des conclusions de la conférence impériale, a permis la réouverture immédiate des mines d'Aouli et de Chicker qui vont reprendre leurs exportations. On prévoit également que les mines de Zelida [*sic* : *Zellidja*], Touïssit, Goundafa seront prochainement rendues à l'activité. D'ici fin 1937, on compte que le Maroc sera susceptible d'exporter environ trente mille tonnes annuelles de plomb et quinze mille tonnes de zinc.

AEC 1937/793 — Société minière des Goundafa (S.M.G.),
Villa La Béarnaise, rue Adam, CASABLANCA.
Tél. :22-45. — Télég. : Minedafa-Casablanca. — R.C. Casablanca 193.
Bureau correspondant : 60, rue Saint-Lazare, PARIS (9^e). — Tél. :Trinité 17-76.
Capital. — Société anonyme marocaine, fondée en juillet 1927, 12 millions de fr. en 120.000 actions entièrement libérées, dont 32.500 d'apport. Capital réduit, en 1933, à 1.200.000, en 12.000 actions, dont 3.250 d'apport. — Parts : 6.000.
Objet. — Recherches et démonstration du gisement de plomb et de zinc dont permis de prospection et recherches sont entre les mains de la société. — Siège d'exploit. : mines La Béarnaise, par Marrakech.
Exp. — Galène (sulfure de plomb), blende (sulfure de zinc), mixte blende-galène.
Conseil. — MM. des Champs de Verneix, présid. ; Henri Berger, admin. délégué ; Vincent Berger, Charles Long, René Gueugnou, Gabriel Moret.

L'activité minière au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1937)

Sté minière de Goundafa. — Cette société a repris une certaine activité après sa réorganisation et a recommencé ses expéditions de minerais de plomb et de zinc.

MAROC
Sté minière des Gundafa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1937)

Cette société, portée à tort dans certains annuaires comme étant en liquidation ou en dissolution, a repris son activité depuis la hausse des métaux. Sa production atteint maintenant 350 tonnes par mois de concentrés de plomb et de zinc.

DÉCÈS
(*Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école des mines de Paris*, déc 1937)

EMP 1919 Mariaud (Louis) ⁸, ingénieur à la Sté minière du Gundafa, à Ijoukak, par Marrakech (Maroc).

PRODUCTION MINIÈRE MAROCAINE
(*Le Temps*, 22 février 1938)

Voici, comparés à ceux de la même période de 1936, les chiffres de la production des principales sociétés minières marocaines au cours des neuf premiers mois de 1937 :

Société minière des Gundafa. — Production de plomb : 566 tonnes contre 151 ; écoulement : 451 tonnes contre 110 ; stock : 199 tonnes contre 84. Production de zinc : 1.874 tonnes contre 352 ; stock : 477 tonnes contre 504.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 22 août 1938)

[...] Nous avons également pris part à l'augmentation de capital de la ... Société minière des Gundafa... [...].

NÉCROLOGIE
François Labesse
(*Le Temps*, 19 février 1939)

Nous apprenons la mort de M. François Labesse, ingénieur civil des mines, administrateur délégué des Établissements F. Labesse, chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu lundi 20 du courant, à 9 heures précises, en l'église de la Trinité, sa paroisse, où l'on se réunira.

⁸ Louis Mariaud (1896-1957) : vu précédemment à la [Chrome et Nickel de l'Indochine](#) dont François Labesse était administrateur.

De la part de M. Georges Labesse, son frère ; de M. Paul Verpilleux, son beau-frère ;
des familles Labesse, Verpilleux, Drillon et Delay. Le présent avis tient lieu de faire-part.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GUNDAFA
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

Siège social : CASABLANCA (Maroc).

(Annuaire du Comité central des houillères de France et de la Chambre syndicale française des mines métalliques, juin 1939, p. 486)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DES CHAMPS DE VERNEIX (Comte), président, à Cusset (Allier).

BERGER (Henri), administrateur-délégué,

BERGER (Vincent), ingénieur des mines, à Casablanca.

LONG (Charles), ingénieur des Mines, à Casablanca.

GEUGNON (René), à Casablanca.

MORET (Gabriel), à Suresnes (Seine).

NENARD (Raoul), à Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital initial de 6.000.000 de francs est divisé en 60.000 actions de 100 francs au porteur.

6.000 parts de fondateur.

Une augmentation de capital de 3.000.000 a porté le capital social à 9 millions en décembre 1927 (émission de 30.000 actions de 100 francs).

Une nouvelle augmentation de 3.000.000 a porté le capital social à 12 millions en avril 1929 (émission de 30.000 actions de 100 francs au prix de 150 francs).

En mars 1933, le capital social a été réduit à 1.200.000 par échange de 10 actions anciennes contre une nouvelle de 100 francs.

En octobre 1937 une augmentation de 1.800.000 a porté le capital social à 3.000.000 (18.000 actions de 100 francs).

Cours des actions.

1931 85 francs.

1932 —

1933 —

DIRECTION ET SERVICE COMMERCIAL

MM. BERGER (Henri), administrateur-délégué, à Paris.

BERGER (Vincent), directeur général, à Casablanca.

SERVICE TECHNIQUE

M. ABLARD (Adrien), ingénieur des Mines, directeur d'exploitation.

TRAVAUX — TRAITEMENT — CHEMIN DE FER ET PORT

Données générales sur les travaux d'exploitation. — Travaux de recherches dans divers filons dont le remplissage comporte du quartz, du plomb argentifère, de la calamine en surface et de la blende en profondeur, les épontes sont des calcaires anciens.

Galeries et puits sont boisés avec le bois qui se trouve sur place.

Le traçage en vue de l'exploitation qui étage les galeries par 40 mètres — lesquelles aboutissent au puits principal — donne l'aération naturelle ; — Installation d'air comprimé pour les travaux.

Le gisement n'a pas d'eau.

Appareils de traitement. — Laverie de gravité et de flottation, force 250 C V. —
Cable aérien de 2 km. 500 sur 700 mètres de différence de niveau construit.
Chemin de fer. — Marrakech. Entrepôts de la Société à la gare.
Port. — Casablanca.

NATURE DES PRODUITS

Galène : moyenne de teneur 70 % Pb. et 0,300 Ag.

Blende : moyenne de teneur 55 % Zn. et 0,200 Ag.

PRODUCTION

1930 : Galène 300 t. — Blende 800 tonnes.

1937 : Galène 1.000 t. — Blende 3.000 »

1938 : Galène 1.000 t. — Blende 3.500 »

PERSONNEL OUVRIER

15 Européens. — 250 indigènes.

Institutions ouvrières. — Logements ouvriers en grosse maçonnerie pour 60 familles.

ADRESSE DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 150, boulevard de Lorraine, Casablanca, Maroc.

(Bureau correspondant), 51 *bis*, rue Sainte-Anne, à Paris.

À 2.000 mètres avec les mineurs
qui extraient le plomb, le zinc et le cuivre
des flancs des montagnes Goundafa
(*La Vigie marocaine*, 6 janvier 1940)

On a trouvé du cuivre au Maroc, et notre pays va devenir exportateur de ce minerai.

Voilà une nouvelle qui, dans les circonstances actuelles, est bien propre à retenir notre attention, car elle constitue un fait important de notre histoire minière. Le cuivre est, en effet, un métal extrêmement précieux en période de guerre et les nations belligérantes en font un très large emploi.

Ce métal est d'autant plus précieux pour la France qu'aucune colonie de son vaste empire n'en produit et qu'elle est entièrement tributaire des deux grands pays producteurs : le Congo belge et l'Amérique. Bien entendu, les achats se payent en devises étrangères et ils constituent une saignée de devises considérable. Voilà, exposées en quelques lignes, les raisons qui soulignent l'intérêt de la découverte de gisements de cuivre au Maroc et de leur mise en exploitation. Et c'est, encore une fois, l'occasion de souligner le concours empressé que le Maroc apporte à la métropole, chaque fois que les circonstances l'exigent et que les conditions le permettent.

L'exploitation minière où ces gisements ont été découverts et sont exploités, est située à une centaine de kilomètres environ au sud-ouest de Marrakech, dans les Goundafa. On emprunte, pour s'y rendre, la route de Taroudant et, parvenu à Ijoukak, on oblique à gauche avant de traverser l'oued Agoundis sur une piste qui longe et remonte l'oued sur cinq ou six kilomètres.

Le décor est celui qu'on rencontre dans toutes les hautes vallées de cette pittoresque région : montagnes de type alpin aux flancs abrupts, grandes gorges encaissées où coulent oueds et torrents et, dans les parties basses, s'étalent de fraîches cultures vivrières indigènes, avec de part en part, de jolis bosquets de noyers et d'oliviers aux frondaisons vertes et argentées. Mais, dès qu'on lève les yeux, c'est la montagne haute

et nue, dont l'énorme masse barre l'horizon et il faut que le regard rencontre une échappée pour découvrir, au-dessus des premiers monts, quelque haut sommet étincelant du diamant de ses neiges, qui donne au paysage son caractère solennel de haute montagne.

La vallée de l'Agoundis ne fait pas exception à la règle, et la piste où notre voiture brinqueballe parmi des éboulis, pourrait aussi bien être celle du Réraya ou du N'Fis, ou de tout autre oued de montagne sans que le décor soit beaucoup changé. Pourtant, ici, la montagne est moins nue et une végétation sylvestre de thuyas rabougris pare ses flancs. Et puis voici le village chleuh de Taghebart, accroché curieusement au roc, qui situe l'approche des premières installations de la Société minière des Goundafa : les habitations du personnel européen de la mine et la laverie où l'on traite le minerai. À voir les installations, on juge déjà l'importance de cette exploitation déjà ancienne, créée par un vieux Marocain, le regretté Eugène Lendrat, et le va-et-vient des bennes qui se balancent dans le ciel sur un câble aérien, à 150 mètres au-dessus du sol, donne une première idée des difficultés que les hommes ont dû vaincre pour amener le minerai à pied d'œuvre.

Un centre industriel a surgi

Trois heures d'interminable escalade et nous voici en vue des installations de la mine. C'est de là que part le transporteur aérien monocâble, long de 2 km. 500. dont les 36 bennes circulent sans arrêt au-dessus de nous par-dessus les monts et les ravins. Chaque benne évacue 200 kg de minerai à chacun de ses passages, sur une différence de niveau de 600 mètres, entre le carreau de la mine et la laverie. L'installation de ce câble et des nombreux piliers métalliques qui le supportent a dû demander des efforts inouïs et on raconte qu'un monteur spécialiste, venu d'Europe pour réaliser ce travail, recula devant les difficultés de la tâche. Bien entendu, le transporteur aérien fut monté sans lui.

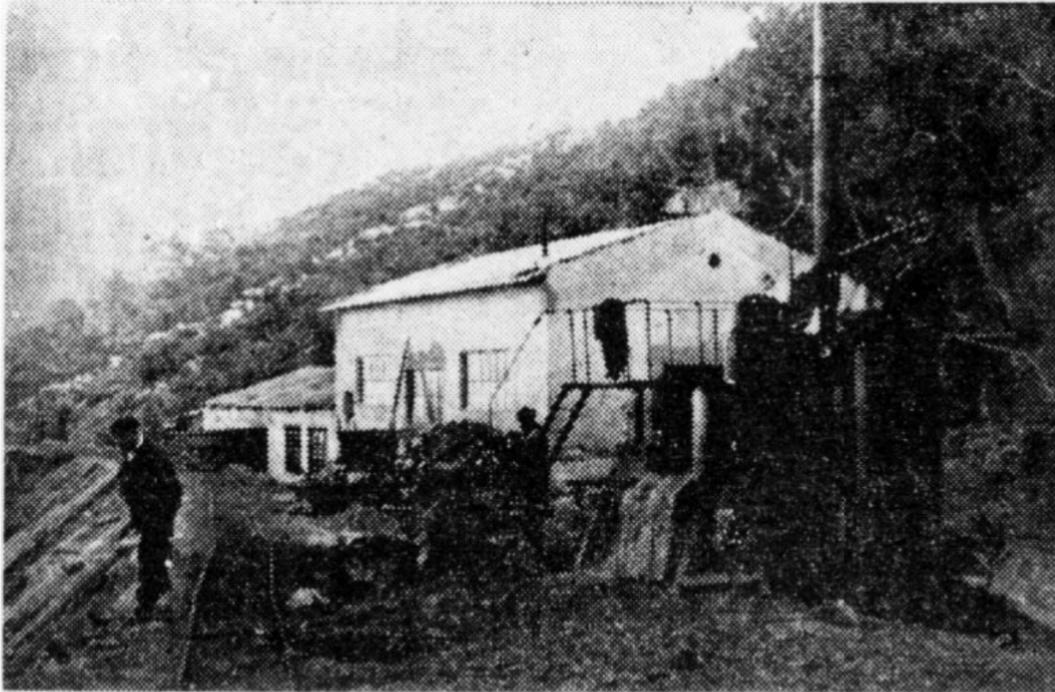
La montagne où est situé le gisement se reconnaît entre mille. Le travail de la mine a apporté la vie dans cette contrée jadis apesantie de silence. Le minerai tiré des galeries s'étale sur les pentes en larges taches grises, dont les tas s'étirent vers le transporteur qui doit les évacuer.

Un va-et-vient de bennes circulant sur un câble va chercher le minerai sur un point divergent et le ramène vers la tête du transporteur et, un peu plus haut, une centrale a surgi du sol pour fournir l'air comprimé qui doit actionner les marteaux de perforation dans les galeries. Cette petite usine, d'où s'échappent les halètements de trois moteurs, actionne aussi deux compresseurs de 45 CV et des pompes, anime une scierie pour couper les rondins de bois, fait tourner une dynamo productrice de courant d'éclairage et dessert tous les services auxiliaires de la mine. Elle fonctionne grâce à un gazogène alimenté aux déchets de bois et réalise ainsi une notable économie de carburant.

Une centrale, dont les trois puissants moteurs fournissent l'air comprimé, l'éclairage et la force motrice, est actionnée à l'aide du gazogène à charbon de bois qu'on aperçoit à droite de notre cliché. On utilise à cet effet les déchets de bois des exploitations forestières voisines. (Photo Ratel)

De toutes parts courent des wagonnets sur voie Decauville, les uns portant du minerai, les autres des roches stériles destinées à dégager ou à combler des galeries. Tout ce flanc de la montagne porte des traces d'activité. On y creuse des galeries et des chemins de circulation ; des déblais s'étalent de part en part et en tous sens passent des canalisations d'air comprimé croisant des pistes d'accès.

Si l'on élève encore le regard vers le sommet, on découvre les habitations des mineurs indigènes et celles du personnel européen de la mine. Bref, c'est toute une petite cité industrielle qui s'est créée là, sous l'effort persévérant des hommes. Une à une les difficultés ont été vaincues et chaque fois qu'il s'en présente de nouvelles, on se



met vaillamment à la tâche pour les surmonter. Des pluies diluviennes ont emporté, ces jours-ci, des pans entiers de talus et la voie Decauville est restée en encorbellement sur le ravin : on comblera le vide et le travail continuera. Les suintements d'eau ont provoqué des éboulements dans les galeries ? On s'affaire aussitôt à les dégager. C'est une lutte continuelle contre les éléments, qui se poursuit nuit et jour, à plus de deux mille mètres d'altitude, sous le froid et la neige et souvent dans l'opacité des nuages qui enveloppent la montagne. Ah ! la rude et dure vie que mènent ces hommes et quelle puissante leçon d'énergie ils donneraient quotidiennement aux quies travailleurs des villes et de la plaine, si ceux-ci pouvaient s'élever jusqu'à eux...

Le gisement de plomb et de zinc des Goundafa

C'est devant une table bien servie — eu égard aux difficultés de ravitaillement de la mine — que le directeur de la Société minière des Goundafa, M. Vincent Berger, veut bien me faire l'historique de l'exploitation.

L'affaire remonte à novembre 1924, époque à laquelle Eugène Lendrat décela dans ces parages des affleurements de minerai. Une prospection plus poussée l'amena à découvrir une véritable muraille de plusieurs mètres de puissance de minerais de plomb et de zinc mélangés, d'un aspect imposant. L'importance de cet indice laissait présumer qu'une telle lentille massive ne serait pas isolée. Des reconnaissances ultérieures confirmèrent cette hypothèse et, bientôt, on délimita une zone de cassure de 2 à 3 kilomètres de long qui coupait des terrains dolomitiques anciens. Tout le versant nord de la montagne se révéla minéralisé, sous forme de lentilles massives séparées les unes des autres par des roches stériles. Le gisement était très disloqué dans sa partie haute et les recherches s'avéraient difficiles, par suite de la complexité minéralogique des terrains étudiés.

Le minerai se présentait sous forme de galène pour le plomb et de blende pour le zinc. Des oxydations superficielles mises au jour par l'érosion des terrains laissaient apparaître des dépôts de calamine (carbonate de zinc) et on trouva de loin en loin, sur 4 kilomètres, des scories de plomb et de cuivre.

On estima que le gisement revêtait une puissance suffisante pour justifier le passage au stade d'exploitation et celle-ci commença en 1925. L'année suivante, la Société minière des Goundafa était formée.

La Société minière des Goundafa conduisit l'exploitation pendant plusieurs années puis, le cours des minerais de plomb et de zinc s'étant avili sur le marché mondial, la mine fut arrêtée de 1930 à 1936. Puis, à la faveur de la hausse du cours des métaux, l'exploitation fut reprise et continuée sans arrêt, à la cadence mensuelle de 300 à 500 tonnes.

À travers les galeries

Laissons le colosse miroiter sous le soleil, jouer avec les nuées, et revenons à la mine dont nous devons visiter les galeries.

Du bas en haut de la montagne, en partant de la tête du transporteur aérien, la hauteur totale reconnue du filon est d'environ 200 mètres. La minéralisation est vérifiée par des recoupements et suivie de bas en haut par tout un réseau de puits, cheminées et galeries superposées.



Le gisement se trouve dans une cassure longue de deux à trois kilomètres, dans un terrain disloqué et broyé, ainsi qu'il apparaît à l'entrée de cette galerie de recherches. Le passage a dû être boisé pour parer aux dangers d'éboulement. (Photo Ratel)

Pénétrons dans un de ces ouvrages, afin de mieux comprendre comment s'effectue l'extraction du minerai. L'entrée de la galerie est boisée, afin de consolider le terrain et d'éviter les éboulements. Il y fait noir et l'on doit s'éclairer à l'aide de lampes à carbure portatives. Impossible d'y marcher entièrement debout, la hauteur de la voûte atteignant à peine 1 m. 50, et, à la longue, on a les reins brisés à cheminer de la sorte, sur des centaines de mètres. Sur le sol, on a les pieds dans l'eau et la boue et, de la voûte, des eaux d'infiltration dégoulinent de tous côtés. Les pieds heurtent la voie Decauville, et, si on lève tant soit peu la tête, on cogne du chef contre les aspérités du roc ou du minerai.

Pourtant, des êtres humains, les mineurs, travaillent là de jour ou de nuit et d'un bout de l'année à l'autre, sans voir d'autre lumière que l'humble falot que chacun traîne avec lui. Les uns s'agitent tels des démons et manient un engin infernal : le marteau à air comprimé. Ils forent des trous de mine dans le roc, où seront mises les charges explosives destinées à disloquer le minerai, puis, après l'explosion, dans l'épaisse fumée dégagée par la poudre, ils abattront le minerai sur le front de taille, tandis que d'autres, à coups de pelle, le rejettent vers l'arrière, le chargeront sur des wagonnets ou l'évacueront par gravité en le jetant dans les puits reliant la galerie à l'étage inférieur.

Car toute la montagne est pour ainsi dire creuse. Pour trouver les filons, il a été nécessaire de creuser des galeries un peu au hasard, en se guidant parfois sur de simples indices ; puis, lorsque le minerai a été atteint, on a dû le suivre ou le recouper dans tous les sens pour en évaluer la puissance et l'exploiter. Enfin, il a été nécessaire de relier les diverses galeries entre elles, verticalement, pour faciliter l'aération naturelle, à l'aide de cheminées formant appel d'air, et aussi pour évacuer par gravité l'eau provenant des infiltrations et des suintements, ou des poches d'eau rencontrées.

Les recherches sont menées parallèlement à l'exploitation

À l'heure actuelle, l'exploitation se présente sous l'aspect suivant : sur la branche nord, à 50 mètres au-dessus de la tête du transporteur aérien, s'ouvre une première galerie dite «travers-banc». On a retrouvé là, après un long parcours à travers le stérile, le minerai déjà reconnu à 30 mètres au-dessus. Ce niveau se révèle très intéressant, car il laisse présumer que le filon s'étend en profondeur et si cette galerie est minéralisée sur 200 mètres — comme il paraît logique et normal de l'espérer — on aurait là entre 50.000 et 100.000 tonnes de minerai.

Quatre vingt mètres plus haut, une autre galerie horizontale traverse 110 mètres sans qu'on y rencontrât le minerai. Puis on le découvrit sur une longueur de 130 mètres, interrompue ensuite par 15 mètres de roche stérile et, tout récemment, le 28 décembre dernier, le minerai réapparut en puissance sous le pic des mineurs. C'est là un fait nouveau très encourageant qui permet les plus grandes espérances.

Au niveau 110, une galerie traverse 200 mètres de stérile, dans un terrain très broyé et non minéralisé. Par contre, à 120 mètres au-dessus, le minerai fut retrouvé sur 40 mètres de long et, jusqu'à 70 mètres de hauteur, on est en pleine minéralisation.

Dans la branche sud, la partie supérieure du gisement sert jusqu'ici à l'exploitation, mais la partie inférieure n'a pas été encore reconnue et de grandes espérances restent permises de ce côté. Les puissantes lentilles rencontrées jusqu'ici d'où l'on a tiré déjà des milliers de tonnes de minerai valant plusieurs millions de francs sont des indices à peu près certains de la présence d'un gisement très étendu en profondeur, gisement qui se révélera sans doute dans toute son ampleur lorsque les reconnaissances menées parallèlement avec l'exploitation auront permis d'en fixer l'allure générale et les particularités.

Les filons déjà reconnus ont, dans l'ensemble, 3 à 4 mètres de largeur et leur puissance assure à la mine une activité continue pendant plusieurs années.

Il ne s'agit point là, bien entendu, d'une estimation restrictive car, dans cette mine comme dans tant d'autres, la prospection se poursuit parallèlement à l'exploitation. Depuis 1925, on extrait du minerai de plomb et de zinc, ce qui prouve l'importance et la puissance du gisement. Et si, à un certain moment, l'exploitation a dû être arrêtée, seul l'affaissement des cours sur le marché mondial provoqua cet arrêt, sans que la richesse du gisement soit mise en cause.

La découverte du cuivre

On avait depuis longtemps observé dans la zone minéralisée où s'effectuaient les recherches, la présence de « mouches » de minerai de cuivre et de scories de ce métal. Mais ces indices étaient parsemés et paraissaient sans grande importance.

Pourtant, en novembre 1938, au cours de l'exploitation des filons de plomb et de zinc, les mineurs découvrirent une mouche plus remarquable et on finit par délimiter une lentille minéralisée qui s'étendait sur 25 mètres de long, 25 mètres de haut et 1 mètre 25 à 1 mètre 50 de large.

Il y avait là plusieurs centaines de tonnes de minerai de cuivre : un chalcopryrite ou sulfure double de cuivre et de fer. Le minerai, d'un bel aspect, se présente parfois sous forme de concentré marchand, ou encore mêlé à du quartz ou de la calcite qu'il faut broyer et laver pour séparer le métal des roches stériles.

Après traitement, cette chalcopryrite donne une tonne de minerai marchand pour dix tonnes de minerai brut. L'analyse décèle la présence de 25 à 27 % de cuivre, 25 % de fer et de 30 à 35 % de soufre.

Il est à noter que l'exploitation du cuivre est moins profitable que celle du zinc et du plomb. Mais la Société minière des Goundafa n'a pas hésité à se plier aux desiderata les plus impérieuses de la défense nationale, en arrêtant momentanément l'exploitation plus « payante » du zinc et du plomb, pour adapter ses installations à la production du cuivre. Il y a là un beau geste qui méritait d'être souligné.

Le gisement de cuivre connu dans la mine des Goundafa ne représente qu'une grosse lentille isolée, mais, ici encore, cette découverte laisse présumer la présence de filons plus étendus en profondeur, au-dessous d'un accident caractéristique déjà repéré. D'autres mouches de ce minerai ont été retrouvées, en effet, à 60 mètres au-dessous de la grosse lentille, ce qui permet d'espérer l'existence d'un intéressant gisement au niveau inférieur.

Vers la laverie

À sa sortie des galeries, le minerai est envoyé vers la tête du transporteur principal, à l'aide d'un va-et-vient aérien reliant la mine à ce puissant engin de manutention. Le débit du transporteur aérien est de six à sept tonnes à l'heure, soit environ trois mille tonnes de minerai brut par mois, compte tenu des arrêts, et cette masse minérale représente 600 à 700 tonnes de minerai marchand. Si, comme on l'espère, on parvient à déceler un gisement de très grande envergure, on accroîtra le rendement de l'aérien, par l'adjonction d'un appareil « Hancock », actuellement à l'essai près de la laverie. Cet appareil serait alors installé tout près de la mine pour traiter sommairement le minerai à proximité des chantiers d'extraction, ce qui permettrait de n'envoyer à la laverie que du minerai broyé et déjà enrichi. Cette méthode aurait l'avantage d'augmenter de 40 % le rendement du transporteur aérien et de porter de 500 à 750 tonnes la capacité de traitement de la laverie. Mais, pour amener ce Hancock à la mine, il serait nécessaire de construire une piste, ouvrage dont nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler.

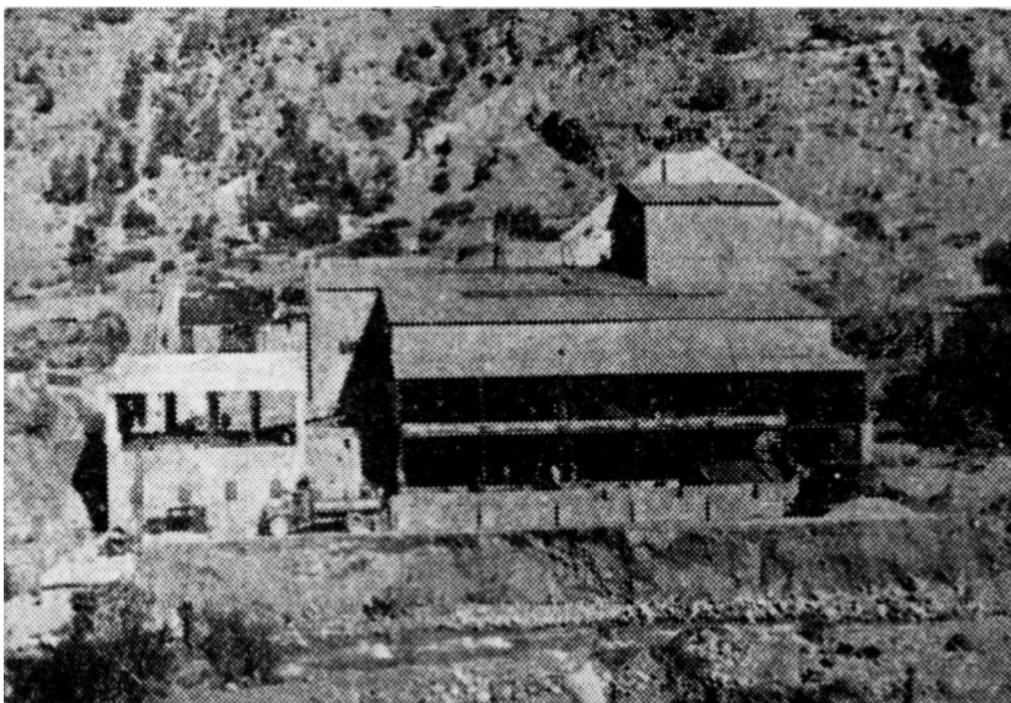
Les bennes chargées de minerai arrivent par simple gravité à la partie supérieure de la laverie et elles se déversent automatiquement dans une vaste trémie de 1.000 tonnes, soit une capacité suffisante pour assurer l'alimentation de la laverie pendant trois semaines, en cas de réparation du câble. De la trémie, et toujours par gravité, le minerai passe dans un concasseur à mâchoires qui réduit les blocs à 30 millimètres, puis dans un broyeur à cylindres, d'où il sort par morceaux de 5 millimètres.

Le minerai est prêt à être « lavé », c'est-à-dire séparé de sa gangue de calcite, quartz, ou autres matières indésirables. D'autre part, la nature même du minerai exige qu'on procède à une sélection, pour séparer le plomb du zinc. Tout ce travail sélectif, dit « d'enrichissement » du minerai, s'effectue à la laverie, grande usine où un matériel considérable et très complexe est constamment en activité, dans un fracas de moteurs, broyeurs, concasseurs, trieurs et bien d'autres appareils propres à effrayer le profane par leur complexité. Partout, l'eau circule et suinte et un système de pompes la récupère au bas de l'installation, pour la remettre dans le circuit.

Le minerai broyé est trié par grosseur sur un vibro-tamis dont les tôles perforées donnent quatre catégories volumétriques : moins de 1 m/m 5, de 15 à 2,25. de 2,25 à 3 et de 3 à 5 m/m.

Ces produits sont entraînés par un courant d'eau dans des goulottes alimentant trois bacs à pistons à trois compartiments chacun. Ces bacs donnent de la galène marchande, des mixtes et des stériles. La galène marchande est stockée dans le magasin à minerai, les mixtes sont repris par une noria, pour être rebroyés et traités à nouveau, et les stériles sont éliminés.

Les produits inférieurs à 1 m/m 5 tombent sur un Calow, sorte de toile sans fin métallique, qui classe les produits fins en deux nouvelles catégories. Ceux inférieurs à 0 m/m 5 sont traités dans un bac à pistons et les autres sont répartis par des hydroclasseurs alimentant quatre tables à secousses donnant des produits de plus en plus fins. Enfin, tous les mixtes sont remontés par norias dans un broyeur à boulets qui fournit des « schlamms » envoyés directement à la flottation, et des produits rebroyés



Le minerai est débarrassé de sa gangue, trié, lavé et enrichi dans une grande laverie dont les proportions ne donnent qu'une faible idée de l'outillage considérable abrité par cette installation. Tout en haut de la laverie aboutit le transporteur aérien et le minerai descend par gravité dans les divers rouages de la laverie, jusqu'au poste d'embarquement par camions qu'on aperçoit en bas. (Photo Ratel)

qu'on fait rentrer à nouveau dans le circuit gravité par le vibro-tamis.

Les eaux employées dans le circuit gravité entraînent avec elles des « schlamms », ou particules de minerai extrêmement fins et très riches. On traite donc ces précieux « déchets » en produisant une écume par agitation pneumatique de la pulpe, en y ajoutant divers réactifs qui ont pour rôle de faire monter dans l'écume les particules métalliques, tandis que la gangue stérile reste dans la pulpe elle-même. Les réactifs employés sont l'huile de pin ou le crésol, qui produisent l'écume ; le carbonate de soude donne à la pulpe une alcalinité convenable, le cyanure de soude et le sulfate de zinc retardent la flottation de la blende, l'aérofloat accélère la montée du plomb, le sulfate de cuivre revivifie la blende et le xanthate de potasse accélère la flottation.

L'ensemble de l'installation est actionné par deux moteurs semi-Diesel de 150 CV. et un moteur de 250 CV actionné par un gazogène au charbon de bois. Une dynamo produit du courant continu 110 volts, fournissant l'éclairage et la commande électrique de divers appareils, notamment des pompes.

La production de la mine

La mine livre des minerais de plomb à 65/70 % de métal et les minerais de zinc de flottation arrivent à une teneur de 58 %, alors que le minerai théoriquement pur a une teneur de 65 %. Notons en passant que le minerai de zinc des Goundafa est un des plus riches du monde.

Les minerais de flottation sont pratiquement exempts de stériles. C'est simplement le zinc contenu dans la galène qui diminue la teneur en plomb et c'est le plomb contenu dans la blende qui diminue la teneur en zinc. La blende et la galène ont, en outre, 300 grammes d'argent à la tonne.

La production mensuelle dépasse 400 tonnes, dont près du tiers en galène et le reste en blende et la mine, en dépit d'une longue période d'arrêt consécutive à l'affaissement des prix des métaux, a déjà exporté plus de 18.000 tonnes de minerais de plomb et de zinc. Enfin, elle prépare actuellement une livraison importante de cuivre.

À la sortie de la laverie, les minerais, entreposés dans les trémies, sont chargés par gravité sur des camions étanches et transférés en gare de Marrakech, dans d'anciens wagons à phosphates, pour être ensuite embarqués à bord de cargos dans le port de Casablanca.

Les encourageants résultats obtenus par cette exploitation sont dus en premier lieu à la richesse propre de la mine et, pour une large part aussi, à la persévérance, à la ténacité et aux remarquables qualités techniques du directeur général de la mine, M. Vincent Berger, ainsi qu'au personnel d'élite dont la direction a su s'entourer. Une douzaine d'Européens et deux cents à deux cent cinquante indigènes trouvent un travail stable dans cette exploitation, qui contribue à la prospérité du pays et apporte en outre une aide précieuse à la défense nationale. Chacun est là bien à sa place et cette vaillante équipe, isolée du monde, entre 1.300 et 2.000 mètres d'altitude, saura, nous n'en doutons pas, persévérer dans ses efforts pour extraire le maximum des possibilités que recèlent les flancs de la montagne sur laquelle s'acharne sa prodigieuse et féconde activité.

R. LAURIAC.

1941 (mars) : création de [Sulfates et produits chimiques](#) (S.E.P.), à Casablanca

LA HOLDING COLONIALE (*Le Figaro*, 29 septembre 1942)

L'assemblée générale a ratifié l'augmentation du capital qui est porté 2 à 5 millions. Cette augmentation va être investie en grande partie dans l'augmentation de capital de la Société minière des Gundafa, dont la Holding Coloniale est actionnaire. [...]

Annuaire Desfossés, 1945, p. 822 :
Société minière des Gundafa
Conseil : Des Champs de Verneix, pdt ; H. Berger, adm.-d. ; V. Berger, R. Gueugnon, Ch. Long, G. Moret, R. Nénard.
Commissaires aux comptes : MM. Fontenille, Desgouttes.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 878 :
Société minière des Gundafa
Conseil : Des Champs de Verneix, pdt ; H. Berger, adm.-d. ; V. Berger, G. Moret, R. Nénard, A. Ablard, Delon, J. Berger, Peretti.
Commissaires aux comptes : MM. Fontenille, Pradat.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GUNDAFA
Siège social : 1, place Edmond-Doutté, CASABLANCA

Avis aux porteurs de parts de fondateur
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1950)

La SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GUNDAFA rappelle aux porteurs de parts de fondateur que, conformément aux décisions des assemblées générales extraordinaires et des porteurs de parts tenues à Casablanca le 16 septembre 1949, il leur a été attribué en échange de leurs parts un droit de souscription à raison de 6 actions émises au pair de 100 fr. pour 1 part de fondateur.

Le délai primitivement fixé au 31 décembre 1949 est, à la demande de nombreux porteurs, prorogé jusqu'au 31 janvier 1950.

Passé ce délai, les titres non souscrits par les porteurs de parts le seront par la HOLDING COLONIALE, 47, rue Vivienne à Paris, qui tiendra les actions à leur disposition jusqu'au 31 décembre 1953 contre le paiement augmenté des intérêts à 6 %.

Les souscriptions des porteurs domiciliés en France sont transmises au Maroc par la BANQUE FRANÇAISE, 47, rue Vivienne à Paris.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GUNDAFA
(BALO, 26 juin 1950)

Société anonyme chérifienne : capital 25.200.000 F (en voie d'augmentation).
Siège social : Casablanca, 1, place Edmond-Doutté.

EXTRAIT DES STATUTS

Objet. — Toutes études, recherches minières, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la société. — 99 années à compter du 12 juillet 1926.

Apport. — Lors de la constitution de la société, en 1926, M. Lendrat a fait apport d'un permis de recherches, de trois permis de prospection, ainsi que des exploitations s'y rapportant, y compris le minerai extrait et le contrat de vente des produits ; de son côté, M Vincent Berger a apporté le bénéfice de ses travaux de direction et des négociations ayant abouti à la constitution de la société, ainsi que l'abandon de la commission qu'il avait à percevoir sur les ventes de minerai.

Ces deux apports en nature ont été rémunérés par l'attribution d'actions entièrement libérées et par l'attribution de 6.000 parts de fondateur, dont 2.000 à M. Lendrat et 4.000 à M. Berger.

Capital social. — Le capital social, qui s'élevait à 9 millions de francs, a été augmenté par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 1950 d'une somme de 3.600.000 F et s'est trouvé ainsi porté à 12.600.000 F.

Les 36.000 actions nouvelles de 100 F chacune ont été intégralement réservées aux porteurs de parts en contrepartie de l'abandon desdites parts.

Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire du 12 mai 1950 a rendu définitive une nouvelle augmentation de capital de 12.600.000 F, portant ainsi le capital actuel à 25.200.000 F divisé en 232.000 actions de 100 F chacune, numérotées de 1 à 25.200, entièrement libérées. Les 126.000 actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux porteurs des 126.000 actions antérieures, au moyen de la transformation directe des réserves.

.....
Augmentation de capital. — De 25.200.000 à 50.400.000 F, entièrement réservée aux propriétaires des 252.000 actions représentant le capital actuel, à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne, par voie d'émission au prix de 175 F, c'est-à-

dire avec une prime unitaire de 75 F par action, de 252.000 actions nouvelles de 100 F chacune, toutes à souscrire en numéraire, ou par compensation de créances, et à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation de capital a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 1950.

Les nouvelles actions portant les n° 252001 à 504.000 auront droit aux bénéfices à compter du 1^{er} janvier 1950.

La souscription est réservée à titre irréductible aux anciens porteurs à raison de deux actions nouvelles pour une action ancienne et sera exercée par la remise des coupons n° 12 des actions numérotées de 1 à 126.000, qui représente à la fois le droit de souscription des 126.000 actions anciennes et des 126.000 actions gratuites qui seront délivrées en échange du coupon n° 11.

Les actions nouvelles restées disponibles seront attribuées à titre réductible dans la limite des demandes et proportionnellement au nombre des titres anciens dont les actionnaires sont déjà propriétaires.

La souscription sera ouverte du 1^{er} au 31 juillet 1950 :

Au siège social de la société, 1, place Edmond-Doutté, à Casablanca ;

à la B. N. C. I. (Afrique), à Casablanca et dans ses succursales du Maroc ;

Au Crédit lyonnais de Casablanca et dans ses succursales du Maroc,

à la Banque française, 47, rue Vivienne, à Paris, chargée de transmettre au Maroc les souscriptions qu'elle recevra.

Un avis paru le 20 juin 1950 dans le journal d'annonces légales *Archives commerciales de la France*, se publiant à Paris, a fait connaître aux actionnaires leur droit préférentiel de souscription, les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, ainsi que le taux d'émission des actions.

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite, à toutes fins utiles, et notamment en vue de l'émission de 252.000 actions nouvelles représentant l'augmentation de capital ci-dessus, de la négociation des droits de souscription et de l'introduction éventuelle sur le marché de tout ou partie des 252.000 actions nouvelles, ainsi que des actions distribuées à titre gratuit.

Société minière des Gundafa :

L'administrateur délégué,

HENRI BERGER,

13 avenue de l'Hippodrome, Casablanca,

faisant élection de domicile, 8, square Chanton,

Neuilly-sur-Seine (Seine).

.....

Bilan de l'exercice 1949

ACTIF	
Immobilisations	
Concession	1
Frais d'augmentation de capital	18.510
Prospection	21.592.248
Piste Ounéin	8.263.704
Gisement Skoura	13.084.999
Recherches et traçages	7.562.611

Immeubles et installations		47.8373.056
Disponibilités :		
Caisses et banques		5.496.221
Titres et participations		30.927.441
Débiteurs divers		26.312.68
Stocks et approvisionnements		64.446.291
		225.511.760
PASSIF		
Capital		9.000.000
Réserve légale		900.000
Amortissements		57.510.000
Provisions		80.613.680
Créditeurs divers		56.123.782
Pertes et pertes :		
Report à nouveau (exercice 1948) :	5.229.911	
Bénéfice de l'exercice 1949 :	16.134.387	225.511.760

Certifié exact :

Société minière des Gundafa:
L'administrateur délégué,
HENRI BERGER, 13, avenue de l'Hippodrome,
Casablanca,
faisant élection de domicile, 8, square Chanton,
Neuilly-sur-Seine (Seine).

AEC 1951-876 — Société minière des Gundafa (S.M.G.), 1, place Edmond-Doutté, CASABLANCA

Bureau correspondant : 8, square Chanton, NEUILLY-SUR-SEINE (Seine).

Capital. — Société anon. marocaine, fondée en juillet 1927. actuellement au capital de 50.400.000 fr. (parts supprimées).

Dividendes. — Act. : 1947 : 100 fr. ; 1948 : 157 fr. — Parts : 1947 : 155 fr. ; 1948 : 250 fr.

Objet. — Recherches et démonstration du gisement de plomb et de zinc dont permis de prospection et recherches sont entre les mains de la société. — Siège d'exploit. : mines La Béarnaise, par Marrakech.

Exp. — Galène (sulfure de plomb), blende (sulfure de zinc), mixte blende-galène.

Conseil. — MM. des Champs de Verneix, présid. ; Henri Berger [Métaux et prod. chim.], admin. délégué ; Vincent Berger, [Achille] Peretti [Afric. agric. et min.][futur pdt Ass. nat.], Moret, [Raoul] Nénard [La Holding coloniale], Armand Delon, Adrien Ablard [sic].

AEC 1951-879 bis — Société minière des Smala, 1, place Edmond-Doutté, CASABLANCA

Société absorbée au début de 1950, par la Société minière des Gundafa.

Sté minière des Smala (SMS), 1, pl. Edmond-Doutté. — Sté anon. 1946, 5 millions de fr. — 10.000 parts. — Mines d'antimoine (Cette société a fusionné avec la Sté min. des Gundafa, févr. 1949).

Annuaire Desfossés, 1953, p. 677 :

Société minière des Gundafa

Conseil : H. Berger, pdt ; V. Berger, adm.-dir. ; des Champs de Verneix, H. de Bussierre⁹, G. Moret, R. Nénard, A. Ablard, Delon, Peretti.

Commissaires aux comptes : MM. Fontenilles, Pradat.

Société minière des Gundafa

[Desfossés 1956/647]

Berger (Henri)[1891-1973][X-Génie maritime][pdt Soc. industrielle de constructions (1928) : installations de raffineries et pipe-lines..., adm. Gabon-Niari, Soc. minière Ogooué-Lobaye...], 647 (pdt-adm.-dir. Min. Gundafa), 649 (pdt-dir. Soc. minière intercoloniale), 671 (Mines et graphites Maroc), 734 (Équatoriale de mines).

Berger (Vincent)[1892-1971][frère cadet d'Henri Berger][ingénieur à l'Office chérifien des phosphates, puis à son compte], 647 (adm.-dir. Min. Gundafa), 671 (pdt Mines et graphites Maroc).

Champs de Verneix (des)(ou Deschamps de Verneix), 647 (Min. Gundafa).

Pellissier-Tanon (Jacques)[1906-1989][Éc. sup. des Mines de Paris. Ép. Jacqueline Herrens Schmidt.] [Petit-fils d'Auguste-Adolphe (X-Navale). Fils d'Albert (1872-1948), Éc. sup. des Mines de Paris, 1893, adm. des Chemins de fer sur route d'Algérie (CFRA), des Mines du Djebel-Felten, etc.], 647 (Minière des Gundafa), 734 (adg Équatoriale de mines).

Clariond (L.)(BRPM), 647 (Min. Gundafa), 720 (Chérif. pétroles).

Lonjon (Henri), 172 (dga Créd. fonc. colonial), 647 (Gundafa), 1021 (Duc, Lamothe, Ledru).

Bureau de recherches et de participations minières de la République française au Maroc (BRPM), 647 (Min. Gundafa)...

Financement de l'industrie et du commerce (Société p. le)(FIDIC)[émanation de Desmarais et du Crédit foncier colonial], 647 (Min. Gundafa).

Peñarroya, 647 (Min. Gundafa).

Brugidou, 647 (comm. cptes Min. Gundafa), 648 (comm. cptes Minemet, Casa).

Fiduciaire Occidentale, 647 (comm. cptes suppl. Min. Gundafa).

SIÈGE : 81, avenue Moinier, Casablanca. Correspondant à Paris Sté I[mmobilière] Roll-Berthier, 33, boulevard Berthier (17^e), Tél. ETO. 4-68.

CONSTITUTION : Société anonyme chérifienne, constituée en 1926, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Recherche et exploitation des gisements miniers des Gundafa, ainsi que tous gisements miniers sis au Maroc ou dans les possessions et protectorats français de l'Afrique du Nord.

PRINCIPALES PARTICIPATIONS : Mines et graphites du Maroc.

CAPITAL SOCIAL : 175 millions divisé en 175.000 act. de 1.000 fr. À l'origine, 6 millions, porté en 1927 à 9 millions, puis en 1929 à 12 millions. Réduit en mars 1933 à 1.200.000 fr. par l'échange de 10 actions anciennes contre 1 nouvelle. Porté en septembre 1937 à 3 millions (émission au pair) et en novembre 1942 à 6 millions (émission à 110 fr.). Porté en 1947 à 9 millions par émission de 30.000 actions nouvelles. Porté en 1950 à 12.600.000 fr. par rachat des parts de fondateur. puis à 25.200.000 fr. par création de 126.000 actions nouvelles jouissance 1^{er} janvier 1950 réparties gratuitement (1 pour 1) ; à 50.400.000 fr., par émission à 175 fr., de 252.000 act. de 100 fr. (1 pour 1). Regroupement en actions de 1.000 fr. Capital porté en 1952 à 58.500.000 fr. par création de 8.100 actions de 1.000 fr. attribuées à la Société « Métaux et produits chimiques¹⁰ » en rémunération d'apport-fusion. Porté ensuite à 87.750.000 fr. par émission à 3.000 fr. de 29.250 act. de 1.000 fr. Porté en 1954 à 175 millions par émission à 2.000 fr. de 87.250 actions de 1.000 fr., dont 58.500 actions

⁹ Henri Renoüard de Bussierre (1885-1962) : PDG de la Compagnie équatoriale de mines. Voir [encadré](#).

¹⁰ Métaux et produits chimiques (S.A.? 1941), Casablanca : oxychlorures et chlorocuires pour bouillies et poudrage. Albert Abt, président ; Vincent Berger, administrateur délégué...

réservées aux actionnaires, et 28.750 réservées à concurrence de 15.000 pour le Bureau de recherches et de participations minières [BRPM] et de 13.750 pour le Crédit foncier colonial et de banque.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions, 10 % du surplus au Conseil et le solde aux actions, sauf prélèvements pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Remboursement aux actionnaires des réserves leur appartenant, remboursement du capital non amorti. Le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Société de crédit foncier colonial et de banque, pour la Métropole ; au siège, à la Sté Générale et au Crédit Lyonnais, à. Casablanca, B.N.C.I.-Afrique Casablanca.

	Produit s bruts	Amort.	Bénéf.	Réserves	Montant distribué	Divid. act.	Divid. parts
	(En 1.000 francs)					(En francs)	
1943	1.429	700	604	80	1.430	20 50	15 00
1944	—	—	1.484	83	1.428	20 50	15 00
1945	—	—	2.317	115	2.098	29 50	25 00
1946	—	—	4.932	—	3.846	52 00	50 00
1947	—	10.000	15.729	—	11.415	100 00	155
1948	—	30.000	17.339	—	17.301	157 00	250 00
1949	27.778	8.000	16.134	—	14.125	100 00	—
1950	—	—	48.696	20.000	29.473	50 00	—
1951	—	8.750	51.283	18.164	25.200	50 00	—
1952	—	26.122	25.308	—	—	—	—
1953	—	24.584 (2)	- 334	—	—	—	—
1954	—	62.177 (2)	- 17.239	—	—	—	—

(1)Différé.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	50.400	50.400	87.750	87.750	175.000
R é s e r v e s , provisions	96.036	117.845	215.681	216.768	310.904
Créditeurs	39.657	79.929	163.743	221.968	128.644
Dividendes	25.200	25.200	—	—	—
	<u>211.293</u>	<u>273.374</u>	<u>467.180</u>	<u>526.471</u>	<u>614.548</u>
ACTIF					
Immobilisé	127.063	185.145	339.435	460.341 (1)	584.475 (2)
Amortissements	80.510	89.260	84.860	108.652	159.441

	46.493	95.885	255.075	351.695	425.034
Stocks et approv.	94.100	93.202	138.327	115.753	106.876
Débiteurs	65.078	79.401	60.820	56.359	63.906
Caisse et banques	5.622	4.886	12.958	2.330	1.993
Perte	—	—	—	334	17.239
	<u>211.203</u>	<u>273.374</u>	<u>467.180</u>	<u>526.471</u>	<u>614.548</u>

(1) Y compris 24.584 fr. d'amortissements différés. (2) Y compris 86.761 fr. d'amortissements différés.



[Coll. Serge Volper](#)
SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GUNDAFA
Société anonyme chérifienne
Capital : 175.000.000 de francs

Par décision de l'assemblée du 30 juillet 1957,
le capital a été porté à
35.000 de francs
et la valeur nominale de la présente action A
à deux cents francs

Statuts déposés chez M^e Flori, notaire à Casablanca (Maroc)

Siège social à Casablanca (Maroc)

ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Par délégation du conseil : ?

Un administrateur : Berger

Dispense de timbrage des actions n° 87.751 à 118.038 accordée le 7 septembre 1954 sous le n° 2623
Fortin Moullot - Casa